

LES NORMES MEXICAINES (NOM)

Des normes officielles, les *Normas Oficiales Mexicanas (NOM)*, visent un vaste éventail de produits de consommation et de biens d'équipement, y compris le cuir, les textiles, les appareils électroménagers et électroniques, les matériaux de construction, les produits chimiques et l'équipement médical. Ces normes sont administrées par la *Dirección General de Normas (DGN)*, Direction des normes, laquelle fait partie du *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)*, Secrétariat au commerce et au développement industriel. Les marchandises assujetties aux normes *NOM* doivent être accompagnées d'un certificat de conformité pour entrer au Mexique. La *DGN* publie des catalogues des normes relatives aux produits et à la qualité qui sont exigées pour l'émission d'un certificat *NOM*. Les exportateurs doivent consulter leur courtier en douane ou leur transitaire pour savoir si un produit est conforme aux normes de la *DGN* et s'il est admissible à un certificat *NOM*.

LES NORMES AGRICOLES

La réglementation agricole porte sur les produits agricoles et animaux non transformés. Elle vise les certificats phytosanitaires et les certificats d'hygiène animale. Certains produits peuvent nécessiter une autorisation sanitaire préalable. Les règlements sont administrés par le *Secretaría de Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural (SAGAR)*, Secrétariat à l'agriculture, au cheptel et au développement rural.

LES NORMES DE SANTÉ

La réglementation sanitaire porte sur les poissons et les produits connexes, les aliments et les matières transformés pour produire des aliments, les engrais et les pesticides, ainsi que les médicaments et les produits de santé et d'hygiène personnelle. L'importation des produits désignés doit être approuvée et ils doivent être accompagnés par une autorisation sanitaire. Les règlements sont administrés par le *Secretaría de Salud (SS)*, Secrétariat à la santé.

LES AUTRES NORMES

Les normes mexicaines s'appliquant aux biens d'équipement, à la machinerie et à l'équipement industriels s'assimilent généralement à celles des autres pays industrialisés. Le Mexique utilise les normes établies par l'American Society of Mechanical Engineers (ASME), l'American Society for Testing of Materials (ASTM) et la Society of Automotive Engineers (SAE). Les mesures et les normes sont toutefois exprimées en unités métriques.

Le *SECOFI* a émis deux décrets, le 8 mars 1994 et le 29 août 1994, énumérant les produits qui requièrent des certificats spéciaux, selon les catégories précitées. Comme les règlements régissant ces exigences peuvent être modifiés, les exportateurs devraient consulter leurs agents, ou importateurs, ou un courtier en douane canadien afin de s'assurer qu'ils sont au courant des exigences les plus